

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 3 juin 2024

TRANSACTION VENTE

Type de mandat	Pourcentage
Simple	5% TTC du prix de vente
Exclusif	6% TTC du prix de vente

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les redevables des honoraires sont le Vendeur et l'Acquéreur Selon le type de mandat signé.

Avis de valeur : 180 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Rédaction bail pour place de parking ou garage

Bailleur	Locataire
150€ TTC	150€ TTC

Société Florio immobilier, EI au capital de - € - Siège social : 4 Allée du Vallon, 06500 Sainte Agnès - RCS Nice n° 852430966 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 06052024000000071 délivrée par La CCI de Nice

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES